



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(8 mai 1970 - 8 mai 1971)

VOLUME I

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS : CINQUANTE ET UNIÈME SESSION**

SUPPLÉMENT N° 4

NATIONS UNIES

New York, 1971

5. Suggère au Programme des Nations Unies pour le développement et aux gouvernements qui participent au projet du CELADE d'adapter le plan d'opérations pour la nouvelle phase des activités du Centre, ainsi que sa structure et son régime financier et administratif, compte tenu de son nouveau statut juridique.

160ème séance,
6 mai 1971.

305 (XIV). PROGRAMME D'INTEGRATION REGIONALE DES ANTILLES^{44/}

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les pays de la sous-région des Antilles ont déployé des efforts importants pour réaliser l'intégration économique régionale,

Ayant présent à l'esprit le fait que l'établissement et le développement de l'Association de libre-échange des Antilles (CARIFTA) ont contribué à l'expansion du commerce et à la coopération entre ces pays,

Tenant compte de l'assistance et de la coopération que le Bureau des Antilles de la CEPAL a prêtées aux gouvernements des Etats membres de la CARIFTA,

Consciente de l'importance toujours plus grande que revêt l'évaluation du développement économique et social pour l'exécution des plans et programmes nationaux et sous-régionaux,

1. Demande au secrétariat de la CEPAL de continuer à coopérer activement avec les gouvernements des Etats membres de la CARIFTA et avec le secrétariat de cette association, surtout en ce qui concerne les questions relatives au processus d'intégration;

2. Prie le secrétariat de la CEPAL lorsqu'il établira des documents et fournira des renseignements et lorsqu'il formulera et exécutera des études et des programmes de recherche, surtout ceux qui concernent l'exécution de la Stratégie pour la deuxième Décennie du développement, d'accorder l'importance voulue aux besoins des pays de la sous-région des Antilles.

160ème séance,
6 mai 1971.

44/ Voir par. 513.